



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 23 avril 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 3.1, 4.1, 4.2, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 4.2), M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Marcel FELT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : K. ROCHDI, Y. DELARUE,

Mandataires : R. STEPOURJINE, J. KRIEGER

Délibération n°2015/002791

Rapport n°5.1 - Subvention à l'association « Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes » (ASET)

Subvention à l'association « Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes » (ASET)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Subventions aux associations- gens du voyage »	Montant prévu au BP 2015 : 10 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

Au regard de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages », le Grand Besançon soutient depuis 2009 les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée et régulée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. Le schéma départemental 2013-2018, pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, met en exergue l'importance des actions sociales auprès des familles des gens du voyage, notamment en faveur de la scolarisation des enfants. Conscient des bénéfices de l'action associative, le Grand Besançon intervient en tant que financeur de l'ASET.

I. Présentation de l'ASET

L'intérêt de l'association pour la scolarisation des enfants tsiganes (ASET) est de promouvoir la scolarisation des enfants du voyage par le biais d'antennes scolaires mobiles - communément appelées « camions-école » - en collaboration avec les familles, écoles publiques et privées et en vue de défendre le droit à l'éducation pour tous.

L'un des objectifs poursuivis par l'association est d'éviter la scolarisation par le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) pour les enfants d'âge élémentaire.

Les antennes scolaires représentent une étape intermédiaire, puisque leur rôle tend à l'objectif final d'intégration à l'école classique. Elles interviennent sur les aires de stationnement des gens du voyage du Doubs.

Le bilan des années précédentes s'avère positif en termes de scolarisation, puisque l'ensemble des enfants âgés de moins de 11 ans présents sur l'aire de la Malcombe sont inscrits à l'école Jules Ferry. Toutefois, les missions de l'ASET doivent être poursuivies pour maintenir ces avancées, et soutenir une scolarité en école primaire souvent partielle. La présence des enfants en classe reste en effet irrégulière.

Outre l'ouverture culturelle, l'association souhaite développer des interventions auprès des jeunes à partir de 15 ans en leur permettant d'accéder à des formations qualifiantes en utilisant les dispositifs de droit commun :

- sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) en collège,
- stages,
- centre de formation des apprentis (CFA).

II. Actions menées en 2014

L'action de l'Antenne scolaire mobile (ASM) s'inscrit dans la continuité du travail réalisé les années précédentes. La priorité a été donnée à deux familles présentes sur le secteur de Saône en développant un véritable partenariat avec les parents et les écoles concernés. Cela a permis à 6 enfants de suivre une scolarité ordinaire sans absentéisme dans les classes correspondant à leur niveau scolaire.

III. Perspectives à mettre en œuvre en 2015 sur le territoire de l'agglomération

L'ASET souhaite associer les équipes éducatives des établissements scolaires dans le projet de suivi de ces mêmes élèves et mener une réflexion sur leur accompagnement à la rentrée 2015.

Le but de l'association est, en outre, de permettre aux élèves en fin de classe primaire d'entrer en SEGPA dès septembre 2015.

Au collège, cette organisation spécifique permet aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables, de suivre des enseignements adaptés afin d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun.

Enfin, le Grand Besançon souhaite également que ce type d'actions en faveur de jeunes âgés de 12 à 16 ans se développe au profit des voyageurs présents sur l'aire de la Malcombe.

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2015, l'ASET sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 €.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association ASET pour un montant total de 4 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 04 MAI 2015



Contrôle de légalité